GROUPE IGF

Guide 2026-2027
Mise à jour : 23/10/2026

BTS PI · GUIDE 2026-2027

Débouchés et poursuites d'études

BTS Professions immobilières

Les métiers auxquels prépare le BTS PI, la réalité du marché de l'emploi, les règles propres à l'immobilier, les évolutions possibles et les poursuites d'études.

4 fiches métiers
missions, compétences, conditions de travail, évolutions

Le marché de l'emploi
offres, salaires proposés, embauches : chiffres France Travail 2026

Évoluer
carrière, VAE, formation tout au long de la vie

Poursuivre ses études
voie par voie : accès, durée, reconnaissance, démarches

Campus Paris 12e – 10, rue de la Véga

01 48 05 76 69 www.groupeigf.com secretariat@groupeigf.com

Ce que permet le BTS PI

Selon sa fiche RNCP, le titulaire du BTS Professions immobilières exerce ses missions dans trois pôles d'activités : la transaction, à la vente comme à la location, la gestion locative et la gestion de copropriété, principalement dans l'immobilier résidentiel, privé et social. Ce guide présente les métiers auxquels le diplôme prépare, les conditions d'exercice propres à l'immobilier et les chemins pour poursuivre ses études.

Les activités visées par le diplôme

- Transaction : prospecter et négocier le mandat, commercialiser le bien à la vente ou à la location, accompagner l'acquéreur
- Gestion locative : accompagner le bailleur et le locataire, assurer le suivi administratif et financier de la location
- Copropriété : présenter la copropriété, conclure le contrat de syndic, organiser les décisions, assurer la gestion administrative et comptable, gérer le personnel et les contentieux
- Habitat social : accompagner l'accès au logement social
- Conseil au client : incidences du changement climatique sur le patrimoine, opérations de travaux, gestion des risques et des sinistres, ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA)

Activités et secteurs : fiche RNCP38380, France compétences.

Où travailler ?

Surtout l'immobilier résidentiel, privé et social ; plus ponctuellement la promotion immobilière et l'immobilier d'entreprise. Le titulaire exerce le plus souvent en agence immobilière ou en cabinet d'administration de biens ou de syndic de copropriété, indépendant ou en réseau.

Employeurs types : Agences immobilières, administrateurs de biens, syndics de copropriété, bailleurs sociaux, promoteurs.

Sommaire

Panorama des métiers 3
Le marché de l'emploi en un coup d'œil 4
Fiches métiers (4) 5
Évoluer dans son métier 9
Poursuivre ses études 10
Réussir son insertion · S'informer · Sources 12

Comment lire les fiches métiers

Chaque fiche correspond à une fiche métier du répertoire ROME de France Travail. Elle reprend les métiers de la plaquette qui s'y rattachent, puis présente :

- les **missions** et les **compétences clés** du métier ;
- le **marché de l'emploi en France** : offres déposées et personnes ayant recherché ce métier sur 12 mois, **salaires bruts mensuels proposés** par 80 % des offres, difficulté de recrutement, types de contrat à l'embauche ;
- les **conditions d'accès**, les **conditions de travail** et les **métiers proches**, pour envisager une évolution.

Les chiffres décrivent le métier, tous niveaux d'expérience confondus : ils ne constituent ni une promesse d'emploi ni une garantie de salaire. Les résultats propres au Groupe IGF figurent sur la page « Nos résultats » de groupeigf.com.

Le BTS PI dans le répertoire des métiers de France Travail

France Travail cite le BTS PI parmi les certifications associées à 2 des 4 fiches de ce guide :

1. Conseiller / Conseillère immobilier
3. Assistant / Assistante de gestion syndic immobilier

La rubrique « Accès » de la fiche C1502 (Chargé / Chargée de gestion locative en immobilier), C1508 (Assistant / Assistante de gestion syndic immobilier) cite expressément le diplôme.

Les métiers du BTS PI

Neuf métiers figurent dans la plaquette du BTS PI. Ils se répartissent en trois familles, décrites par quatre fiches métiers de France Travail.

Transaction et location

Prospecter, estimer, négocier et conclure une vente ou une location

1. **Conseiller / Conseillère immobilier** p. 5
 Négociatrice / négociateur immobilier · Conseillère / conseiller immobilier · Négociatrice / négociateur en location

Gestion locative et habitat social

Gérer des biens loués pour le compte des propriétaires ou d'un bailleur social

2. **Chargé / Chargée de gestion locative en immobilier** p. 6
 Gestionnaire locative / gestionnaire locatif · Chargée / chargé de clientèle en habitat social

Copropriété

Administrer des immeubles en copropriété pour le compte du syndic

3. **Assistant / Assistante de gestion syndic immobilier** p. 7
 Assistante / assistant de copropriété · Assistante / assistant de syndic

4. **Gestionnaire de copropriété** p. 8
 Gestionnaire de copropriété · Gestionnaire principale / principal de copropriété AVEC EXPÉRIENCE

En gras, l'intitulé de la fiche métier de France Travail (répertoire ROME) ; en dessous, les métiers de la plaquette 2026-2027 qui s'y rattachent. Ces métiers sont issus de la fiche RNCP38380 (France compétences), complétée des appellations usuelles du secteur ; leur rattachement aux fiches ROME est établi par le Groupe IGF. Les numéros renvoient aux fiches des pages suivantes. « Avec expérience » : métier présenté par la plaquette comme accessible après quelques années d'exercice. La fiche RNCP38380 rattache le diplôme aux codes ROME C1501, C1502, C1503 et C1504. Pour décrire précisément chacun des métiers de la plaquette, ce guide s'appuie sur les fiches du répertoire ROME 4.0 qui leur correspondent le mieux.

Le marché de l'emploi en un coup d'œil

Les métiers visés par le diplôme, comparés à partir des mêmes indicateurs France Travail, pour la France entière.

Fiche métier	Offres sur 12 mois	Personnes en recherche sur 12 mois	Salaire brut mensuel proposé (80 % des offres)	Difficulté de recrutement	CDI à l'embauche
1. Conseiller / Conseillère immobilier	55 100	28 410	1 802 – 3 097 €	Élevée	25 %
2. Chargé / Chargée de gestion locative en immobilier	10 930	4 740	1 802 – 3 590 €	Moyenne	29 %
3. Assistant / Assistante de gestion syndic immobilier	1 630	440	non publié	Moyenne	51 %
4. Gestionnaire de copropriété	11 610	2 250	1 857 € – n.s.	Moyenne	47 %

Lire ce tableau

- **Offres** : offres déposées par les employeurs et partenaires auprès de France Travail sur les 12 derniers mois (2e trimestre 2026). Toutes les offres ne passent pas par France Travail.
- **Personnes ayant recherché ce métier** : demandeurs d'emploi ayant recherché ce métier sur la même période.
- **Salaire** : fourchette dans laquelle se situent 80 % des salaires bruts mensuels indiqués dans les offres (2e trimestre 2026), hors primes et commissions éventuelles.
- **Difficulté de recrutement** : indicateur France Travail et Dares (2025), de « très faible » à « très élevée ».
- **n.s.** : borne haute publiée par France Travail supérieure à 15 000 € par mois, atypique : elle n'est pas reprise.
- **CDI à l'embauche** : part des embauches réalisées en CDI au 3e trimestre 2025 (Acoss et MSA) ; les autres embauches sont des CDD. Chaque fiche métier détaille la répartition par durée de contrat.

À retenir

La transaction concentre l'essentiel des offres : 55 100 offres sur 12 mois pour le métier de conseiller immobilier, contre 10 930 pour la gestion locative et 11 610 pour la gestion de copropriété.

Les employeurs peinent à recruter : la difficulté de recrutement est jugée élevée pour le conseiller immobilier et moyenne pour les trois autres métiers. On compte environ deux offres par personne en recherche en transaction, et plus de cinq en gestion de copropriété.

Les salaires proposés démarrent autour de 1 800 € brut par mois et atteignent 3 100 € en transaction et 3 600 € en gestion locative, hors commissions éventuelles ; pour la gestion de copropriété, la borne haute publiée est atypique.

Le CDI est plus fréquent en copropriété : 47 % à 51 % des embauches, contre 25 % en transaction et 29 % en gestion locative.

Source : France Travail, MétierScope (répertoire ROME 4.0), consulté le 23/10/2026. Données nationales ; MétierScope permet de les consulter par département.

1 Conseiller / Conseillère immobilier

Transaction et location · fiche ROME C1504

Métiers de la plaquette : Négociatrice / négociateur immobilier · Conseillère / conseiller immobilier · Négociatrice / négociateur en location

Le conseiller immobilier réalise des transactions immobilières et/ou foncières (location, vente) et conseille des clients sur les possibilités d'acquisition, de location, de vente selon la législation de l'immobilier.

Missions principales

- Peut être spécialisé dans un domaine (immobilier d'entreprise, commerce, ...)
- Peut diriger une agence immobilière ou un réseau d'agences

Compétences clés

- Prospecter de nouveaux clients, de nouveaux marchés
- Organiser et planifier la visite de biens immobiliers
- Valoriser un bien immobilier
- Estimer la valeur d'un bien, d'un produit

Accès au métier

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau bac + 2 BTS/DUT à Bac + 5 Master diplôme d'école de commerce, Master professionnel, dans les secteurs de l'immobilier, de l'action commerciale ou du droit. Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans la vente de biens immobiliers (fonds de commerce, terrains agricoles et viticoles, ...) sans diplôme particulier. La carte professionnelle «Transaction sur immeubles et fonds de commerce» délivrée par le Préfet et soumise à renouvellement annuel est exigée pour exercer en nom propre. Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est requis.

Précision du Groupe IGF : depuis la loi ALUR, la carte professionnelle est délivrée par la chambre de commerce et d'industrie territoriale ou départementale d'Île-de-France, pour une durée de trois ans ; les collaborateurs du titulaire exercent sur attestation délivrée par celui-ci.

Le BTS PI figure parmi les certifications que France Travail associe à ce métier.

Le marché de l'emploi en France

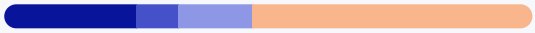
55 100
offres d'emploi sur 12 mois

28 410
personnes ayant recherché ce métier sur 12 mois

1 802 à 3 097 € brut par mois : salaires proposés par 80 % des offres

Difficulté de recrutement : **élevée**

Embauches selon le type de contrat (3e trimestre 2025)



- CDI 25 %
- CDD de plus de 6 mois 8 %
- CDD de 1 à 6 mois 14 %
- CDD de moins d'1 mois 53 %

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision

Conditions d'exercice

CONDITIONS	Déplacements professionnels
HORAIRES	Travail en horaires décalés · Travail le samedi
STATUT	Salarié secteur privé (CDI, CDD) · Travailleur indépendant
CLIENTÈLE	Particuliers

Intitulés rencontrés dans les offres

- Agent / Agente de location immobilière
- Agent / Agente immobilier
- Agent commercial / Agente commerciale en immobilier

Métiers proches

- Responsable d'agence immobilière
- Chargé / Chargée de gestion locative en immobilier

Formations citées par France Travail

- Licence pro mention métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens

Poursuites possibles sous réserve d'admission : voir « Poursuivre ses études ».

Source : France Travail, MétierScope, fiche C1504 (candidat.francetravail.fr/metierscope/fiche-metier/C1504), consultée le 23/10/2026 ; périodes des indicateurs : voir page 4. Sélection et rattachement aux métiers de la plaquette : Groupe IGF.

2 Chargé / Chargée de gestion locative en immobilier

Gestion locative et habitat social · fiche ROME C1502

Métiers de la plaquette : Gestionnaire locative / gestionnaire locatif · Chargée / chargé de clientèle en habitat social
« Chargé de clientèle en immobilier locatif » et « agent de gestion APL » sont des appellations de cette fiche, qui comprend l'attribution de logements.

Le chargé de gestion locative en immobilier assure la gestion, le suivi administratif, technique et financier des biens immobiliers loués.

Missions principales

- Veille à la qualité, au bon déroulement de la relation entre bailleurs et locataires
- Assure la gestion locative depuis la prise de mandat jusqu'à la rupture du bail
- Établit les quittances de loyer, suivi des paiements ainsi que la gestion des impayés et mise en place des procédures de recouvrement
- Suit les budgets, les dépenses liées à la gestion locative en préparant les états financiers et les relevés de charges
- Peut conseiller les propriétaires sur les meilleures stratégies de gestion locative

Compétences clés

- Analyser une demande de location
- Gérer des réclamations et litiges
- Réaliser des opérations comptables
- Proposer l'attribution de logements
- Contrôler la réalisation et les coûts d'une prestation

Le marché de l'emploi en France

10 930
offres d'emploi sur 12 mois

4 740
personnes ayant recherché ce métier sur 12 mois

1 802 à 3 590 € brut par mois : salaires proposés par 80 % des offres

Difficulté de recrutement : **moyenne**

Embauches selon le type de contrat (3e trimestre 2025)



- CDI 29 %
- CDD de plus de 6 mois 10 %
- CDD de 1 à 6 mois 17 %
- CDD de moins d'1 mois 44 %

Accès au métier

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau bac + 2 à bac + 5 BTS Professions Immobilières, Master en droit immobilier ou en gestion de patrimoine immobilier ou le TP Assistant immobilier.

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Faire preuve de réactivité

Conditions d'exercice

CONDITIONS	En bureau d'études · En contact avec du public · Station assise prolongée
HORAIRES	Travail en journée · Travail le samedi
STATUT	Salarié secteur privé (CDI, CDD)
CLIENTÈLE	Clientèle d'affaires · Clientèle de particuliers · Particuliers
STRUCTURES	Entreprises et milieux professionnels

Intitulés rencontrés dans les offres

- Agent / Agente d'état des lieux
- Agent / Agente de gestion APL
- Agent / Agente de gestion locative en immobilier
- Agent / Agente de peuplement
- Assistant / Assistante de gestion locative en immobilier

Métiers proches

- Conseiller / Conseillère immobilier
- Gestionnaire de copropriété
- Assistant / Assistante de direction

Formations citées par France Travail

- Master mention droit de l'immobilier
- Master mention gestion de patrimoine

Poursuites possibles sous réserve d'admission : voir « Poursuivre ses études ».

Source : France Travail, MétierScope, fiche C1502 (candidat.francetravail.fr/metierscope/fiche-metier/C1502), consultée le 23/10/2026 ; périodes des indicateurs : voir page 4. Sélection et rattachement aux métiers de la plaquette : Groupe IGF.

3 Assistant / Assistante de gestion syndic immobilier

Copropriété · fiche ROME C1508

Métiers de la plaquette : Assistante / assistant de copropriété · Assistante / assistant de syndic

L'assistant de gestion syndic immobilier assure l'administration et la gestion financière des biens immobiliers en copropriété.

Missions principales

- Organise et prépare les assemblées générales en gérant le budget et la comptabilité des copropriétés
- Rédige les comptes-rendus et les procès-verbaux des assemblées
- Gère les appels et les demandes des copropriétaires et locataires et met à jour les documents administratifs et légaux
- Suit les dossiers de travaux et les interventions de maintenance
- Peut servir de médiateur entre les différentes parties prenantes du syndic

Compétences clés

- Réaliser la tenue d'assemblées générales de copropriétaires
- Réaliser le suivi des décisions prises en assemblées de copropriété
- Préparer et rédiger les documents administratifs et budgétaires
- Gérer la trésorerie, le recouvrement
- Gérer la relation avec les fournisseurs, sous-traitants, prestataires

Le marché de l'emploi en France

1630
offres d'emploi sur 12 mois

440
personnes ayant recherché ce métier sur 12 mois

Salaire non publié par France Travail pour ce métier

Difficulté de recrutement : **moyenne**

Embauches selon le type de contrat (3e trimestre 2025)



- CDI 51 %
- CDD de plus de 6 mois 9 %
- CDD de 1 à 6 mois 20 %
- CDD de moins d'1 mois 20 %

Accès au métier

Ce métier est accessible avec un niveau bac + 2 à bac + 5 BTS Professions Immobilières, une Licence professionnelle métiers de l'immobilier ou un Diplôme de l'ICH.

Le BTS PI figure parmi les certifications que France Travail associe à ce métier.

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Faire preuve de sens des responsabilités

Conditions d'exercice

CONDITIONS	En contact avec du public
HORAIRES	Travail en journée
STATUT	Salarié secteur privé (CDI, CDD)
CLIENTÈLE	Clientèle de particuliers
DÉPLACEMENTS	Zone départementale
STRUCTURES	Entreprises et milieux professionnels

Intitulés rencontrés dans les offres

- Employé / Employée de gestion de copropriété
- Secrétaire de groupe d'immeubles
- Secrétaire de syndic immobilier

Métiers proches

- Chargé / Chargée d'affaires immobilières
- Chargé / Chargée de gestion locative en immobilier
- Assistant administratif / Assistante administrative

Formations citées par France Travail

- Licence pro mention métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens

Poursuites possibles sous réserve d'admission : voir « Poursuivre ses études ».

Source : France Travail, MétierScope, fiche C1508 (candidat.francetravail.fr/metierscope/fiche-metier/C1508), consultée le 23/10/2026 ; périodes des indicateurs : voir page 4. Sélection et rattachement aux métiers de la plaquette : Groupe IGF.

4 Gestionnaire de copropriété

Copropriété · fiche ROME C1501 · emploi de cadre

Métiers de la plaquette : Gestionnaire de copropriété · Gestionnaire principale / principal de copropriété (avec expérience)

Le gestionnaire de copropriété administre un ou plusieurs site(s) immobilier(s) et met en œuvre les moyens techniques, administratifs, financiers et comptables de conservation ou d'amélioration du patrimoine immobilier selon la réglementation en vigueur.

Missions principales

- Assure le suivi des décisions prises en assemblée générale et met en œuvre les actions correspondantes
- Supervise les travaux d'entretien et de maintenance des parties communes et coordonne l'intervention des prestataires et entreprises.
- Gère les impayés et mise en place les procédures de recouvrement en assurant un suivi du budget prévisionnel de la copropriété
- Répond aux demandes et réclamations des copropriétaires et respecte les normes de sécurité et d'accessibilité

Compétences clés

- Appliquer un cadre juridique ou réglementaire
- Identifier et sélectionner des fournisseurs, sous-traitants, prestataires
- Définir les besoins en rénovation du patrimoine immobilier
- Élaborer des actions ou des règles de prévention
- Contrôler la qualité et la conformité d'un bâtiment, d'une infrastructure

Savoir-être professionnels

Faire preuve d'autonomie · Faire preuve de rigueur et de précision · Faire preuve de sens des responsabilités

Le marché de l'emploi en France

11 610
offres d'emploi sur 12 mois

2250
personnes ayant recherché ce métier sur 12 mois

À partir de 1857 € brut par mois (borne basse des salaires proposés par 80 % des offres ; borne haute publiée de 24 000 €, atypique, non reprise)

Difficulté de recrutement : **moyenne**

Embauches selon le type de contrat (3e trimestre 2025)



- CDI 47 %
- CDD de plus de 6 mois 10 %
- CDD de 1 à 6 mois 17 %
- CDD de moins d'1 mois 26 %

Accès au métier

Ce métier est accessible avec un niveau bac + 3 à bac + 5 Licence professionnelle en gestion et droit de l'immobilier, Master en droit immobilier. La détention d'un Diplôme d'État de notaire est obligatoire pour certaines fonctions spécifiques au sein de la gestion de copropriété.

Précision du Groupe IGF : l'activité de syndic de copropriété suppose, pour l'exercer en nom propre, une carte professionnelle (loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite loi Hoguet).

Conditions d'exercice

CONDITIONS	Déplacements professionnels · En bureau d'études · En contact avec du public
HORAIRES	Travail en journée
STATUT	Salarié secteur privé (CDI, CDD)
CLIENTÈLE	Clientèle de particuliers
DÉPLACEMENTS	Zone départementale · Zone nationale
STRUCTURES	Entreprises et milieux professionnels

Intitulés rencontrés dans les offres

- Cadre de la gestion en patrimoine immobilier
- Chef / Cheffe d'agence locatif immobilier
- Chef / Cheffe d'unité de gestion immobilière

Métiers proches

- Chargé / Chargée de recouvrement immobilier
- Responsable d'agence immobilière
- Conseiller / Conseillère immobilier
- Chargé / Chargée d'affaires immobilières

Formations citées par France Travail

- Licence pro mention activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier
- Licence pro mention métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens
- Licence pro mention métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier
- Master mention droit de l'immobilier

Poursuites possibles sous réserve d'admission : voir « Poursuivre ses études ».

Source : France Travail, MétierScope, fiche C1501 (candidat.francetravail.fr/metierscope/fiche-metier/C1501), consultée le 23/10/2026 ; périodes des indicateurs : voir page 4. Sélection et rattachement aux métiers de la plaquette : Groupe IGF.

Évoluer dans son métier

Avec l'expérience, le professionnel de l'immobilier peut gérer un portefeuille plus important, diriger une agence ou s'orienter vers la promotion. Voici les principales progressions, d'après la plaquette et les fiches métiers de France Travail.

Transaction

Négociateur, conseiller immobilier
dès l'obtention du diplôme

→

Responsable d'agence immobilière
emploi de cadre · bac + 2 et 3 ans d'expérience

Gestion locative

Gestionnaire locatif
dès l'obtention du diplôme

→

Responsable d'agence en gestion locative
emploi de cadre, avec de l'expérience

Copropriété

Assistant de copropriété, assistant de syndic
dès l'obtention du diplôme

→

Gestionnaire de copropriété
emploi de cadre

→

Gestionnaire principal de copropriété
avec de l'expérience

Promotion et projets immobiliers

Chargé d'affaires immobilières
emploi de cadre · bac + 3 à bac + 5

→

Responsable de programme immobilier
bac + 5 recommandé · 5 ans d'expérience

Parcours indicatifs, construits à partir de la plaquette et des métiers proches signalés par France Travail : « Responsable d'agence immobilière » et « Responsable d'agence en gestion locative » relèvent de la fiche C1505, « Chargé d'affaires immobilières » de la fiche C1503 et « Responsable de programme immobilier » de la fiche C1506. Les niveaux et durées d'expérience indiqués sont ceux de ces fiches.

La carte professionnelle

La transaction, la gestion immobilière et le syndic de copropriété sont réglementés par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dite loi Hoguet : les exercer en nom propre suppose une carte professionnelle, délivrée par la chambre de commerce et d'industrie ; les collaborateurs agissent sur attestation délivrée par son titulaire.

Le diplôme permet de remplir la condition d'aptitude professionnelle exigée pour les cartes professionnelles « transaction » et « gestion », dans les conditions fixées par la réglementation.

Une formation continue obligatoire

Les titulaires de la carte professionnelle et les personnes qu'ils habilitent suivent une formation continue de 14 heures par an, ou de 42 heures sur trois années consécutives (décret n° 2016-173 du 18 février 2016), dont au moins deux heures de déontologie et deux heures sur la non-discrimination dans l'accès au logement par période de trois ans (décret n° 2020-1259 du 14 octobre 2020).

Le compte personnel de formation (moncompteformation.gouv.fr) et la VAE (vae.gouv.fr) permettent aussi de préparer une certification de niveau supérieur.

Exercer à son compte

La fiche France Travail du conseiller immobilier mentionne le statut de travailleur indépendant : le négociateur peut notamment exercer comme agent commercial, mandataire indépendant habilité par le titulaire d'une carte (code de commerce, art. L. 134-1).

Formalités : guichet unique, formalites.entreprises.gouv.fr.

Climat et rénovation : de nouveaux enjeux de conseil

La fiche RNCP du BTS PI intègre l'information du client sur les incidences du changement climatique sur son patrimoine, l'accompagnement des opérations de travaux et la participation à des ventes en l'état futur d'achèvement.

Ces compétences répondent notamment aux obligations issues de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 : réforme du diagnostic de performance énergétique, projet de plan pluriannuel de travaux en copropriété.

Poursuivre ses études

Le BTS PI est un diplôme d'insertion professionnelle, mais il permet aussi de poursuivre ses études, en formation initiale ou en alternance. Voici les principales voies, leurs conditions d'accès et la reconnaissance des diplômes auxquels elles conduisent.

ⓘ Les poursuites d'études sont des possibilités, sous réserve de l'admission prononcée par l'établissement d'accueil.

Bac + 2
BTS PI · niveau 5 · 120 crédits ECTS

↳

Bac + 3
licence professionnelle, licence, bachelor, titre de niveau 6 · 180 crédits ECTS

↳

Bac + 5
master, diplôme d'école conférant le grade de master · niveau 7 · 300 crédits ECTS

Les pistes de la plaquette 2026-2027 : Licences professionnelles (immobilier, gestion de patrimoine), bachelors spécialisés, puis masters en droit immobilier, gestion de patrimoine ou management.

Licence professionnelle

Bac + 3 · Diplôme national · 1 an après un bac + 2

Choisie par de nombreux titulaires de BTS. Recrutement sur dossier, parfois complété d'un entretien, dans une mention en lien avec le BTS ou apportant une double compétence motivée par un projet professionnel. Elle peut se préparer en alternance.

Candidature directement auprès de chaque université, souvent sur l'application eCandidat, selon le calendrier qu'elle fixe.

Mentions citées par France Travail : métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens ; métiers de l'immobilier : gestion et développement de patrimoine immobilier ; activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier.

Formations spécialisées de l'immobilier

Bac + 3 · Diplôme ou titre certifié

France Travail cite, pour l'assistant de gestion de syndic, le diplôme de l'ICH (Cnam) ; des écoles et organismes préparent aussi des titres inscrits au RNCP au niveau 6 en gestion ou en transaction immobilière.

Un titre de niveau 6 ne confère pas, à lui seul, le grade de licence. Vérifiez la fiche RNCP du titre (niveau, certificateur, date d'échéance) et le coût de la formation.

Licence générale

Bac + 3 · Diplôme national · Université

Une université peut admettre un titulaire de BTS en cours de licence au vu de ses études antérieures (validation des études, art. L. 613-5 du code de l'éducation), selon la mention et ses capacités d'accueil.

Selon l'ONISEP, le BTS ne prépare pas spécifiquement à une poursuite vers le master : un projet solide et un bon dossier sont déterminants.

Mentions en lien : droit ; administration économique et sociale (AES) ; économie et gestion.

Poursuivre en alternance

Apprentissage · Contrat de professionnalisation

La plupart de ces formations peuvent se suivre en alternance : l'étudiant est salarié, rémunéré, et sa formation est prise en charge.

Le contrat d'apprentissage est ouvert de 16 à 29 ans révolus. Cette limite est portée à 35 ans dans certains cas, notamment lorsqu'un nouveau contrat, conclu au plus un an après le précédent, prépare un diplôme de niveau supérieur ; elle ne s'applique pas, par exemple, aux travailleurs handicapés. Le contrat de professionnalisation est ouvert notamment aux jeunes de 16 à 25 ans et aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.

Bachelors

Bac + 3 ou bac + 4 · Diplôme d'école

Formations d'école en trois ou quatre ans après le bac ; certaines admettent des titulaires de BTS en cours de cursus, sur dossier ou concours. À ne pas confondre avec le BUT, diplôme national.

Leur reconnaissance varie : visa du ministère, inscription au RNCP au niveau 6 ou grade de licence, qui permet notamment de poursuivre en master. Vérifiez-la avant de vous engager, ainsi que le coût de la formation.

Pistes de la plaquette : bachelors spécialisés dans l'immobilier.

Écoles de commerce et de management

Admissions parallèles · Concours

Les écoles ouvrent des concours aux titulaires d'un bac + 2 pour intégrer leur programme en cours de cursus, par exemple via les banques d'épreuves Passerelle ou Ecricome Tremplin ; le nombre de places varie d'une école à l'autre.

Une classe préparatoire ATS économie-gestion, en un an après le BTS, peut augmenter les chances d'admission. Vérifiez la reconnaissance du diplôme visé (visa, grade de master) et son coût.

Master

Bac + 5 · Diplôme national · Sélectif

Le master n'est pas accessible directement après un BTS : il est ouvert après un diplôme de niveau licence (licence, licence professionnelle, BUT, bachelor conférant le grade de licence).

La candidature en 1re année se fait sur la plateforme nationale **Mon Master** (monmaster.gouv.fr), en début d'année civile, selon un calendrier publié chaque année ; l'admission est sélective.

Exemples de mentions : droit de l'immobilier ; gestion de patrimoine ; et, selon la plaquette, masters en management.

Concours de la fonction publique

Catégorie B · puis catégorie A

Les concours externes de catégorie B sont ouverts aux titulaires du baccalauréat ou, pour certains, d'un diplôme de niveau bac + 2 comme le BTS ; ceux de catégorie A exigent le plus souvent une licence.

Chaque concours fixe ses propres conditions : consultez son avis d'ouverture.

Préparer sa candidature

Automne de la 2e année

Préciser son projet ; consulter les formations, les journées portes ouvertes et les salons.

Hiver

Candidatures en licence professionnelle et en BUT ; inscriptions aux concours des écoles ; recherche d'une entreprise d'accueil pour une poursuite en alternance.

Printemps

Entretiens et épreuves d'admission ; signature du contrat d'alternance dès l'accord de l'entreprise.

Juillet

Résultats du BTS ; confirmation de l'inscription dans la formation retenue.

Repères indicatifs : chaque établissement fixe son propre calendrier.

Réussir son insertion

Quelques repères pour préparer la fin de votre formation, que vous cherchiez un emploi ou une poursuite d'études.

1 Anticipez la fin de votre contrat

Votre contrat d'alternance prend fin à la date prévue. Parlez tôt avec votre employeur d'une embauche ou d'une poursuite d'études en alternance dans l'entreprise.

2 Valorisez vos années en entreprise

Décrivez vos missions et vos résultats chiffrés (mandats rentrés, ventes ou locations conclues, lots gérés, assemblées générales préparées) et vos outils (logiciels de transaction et de gestion, portails d'annonces).

3 Faites vivre votre réseau

Tuteurs, agences, syndics, notaires, anciens étudiants, réseaux professionnels en ligne : le réseau aide à repérer des postes avant leur publication.

4 Ciblez les entreprises qui recrutent

La Bonne Boîte (labonneboite.francetravail.fr) repère les entreprises susceptibles d'embaucher près de chez vous, même sans offre publiée.

5 Faites-vous accompagner

Inscrivez-vous à France Travail si vous cherchez un emploi ; jusqu'à 25 ans, une mission locale peut aussi vous accompagner. Le site 1jeune1solution.gouv.fr rassemble offres et aides.

S'informer et se faire accompagner

ONISEP (onisep.fr) : formations et métiers ; « Que faire après un BTS et un BTSA ? ».

France Travail – MétierScope (candidat.francetravail.fr/metierscope) : fiches métiers et marché du travail, par département.

France compétences (francecompetences.fr) : reconnaissance d'une certification (fiche RNCP).

Mon Master (monmaster.gouv.fr) : candidatures en 1re année de master.

CCI (cci.fr) : délivrance des cartes professionnelles de l'immobilier.

Nos résultats : taux de réussite, de poursuite d'études et d'insertion, sur groupeigf.com et InserJeunes (inserjeunes.education.gouv.fr).

Groupe IGF : le secrétariat général vous renseigne sur nos formations · 01 48 05 76 69 · secretariat@groupeigf.com

Sources : fiche RNCP38380, France compétences ; France Travail, MétierScope (répertoire ROME 4.0), consulté le 23/10/2026 (fiches C1504, C1502, C1508, C1501) ; plaquette de formation 2026-2027 du Groupe IGF ; ONISEP, « Que faire après un BTS et un BTSA ? » (19/10/2026) et « Les bachelors » (28/02/2025) ; ministère de l'Enseignement supérieur, « Brevet de technicien supérieur (BTS) » (26/03/2025) ; code de l'éducation, art. L. 613-5 ; service-public.gouv.fr, « Contrat d'apprentissage » (vérifié le 08/09/2026) ; fonction-publique.gouv.fr, « Les conditions propres aux concours externes » (24/02/2023) ; monmaster.gouv.fr ; vae.gouv.fr ; moncompteformation.gouv.fr ; labonneboite.francetravail.fr ; loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 (loi Hoguet) ; décrets n° 2016-173 du 18 février 2016 et n° 2020-1259 du 14 octobre 2020 ; loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 ; code de commerce, art. L. 134-1. Consultations du 23/10/2026.

Organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation ; actions de formation par apprentissage.

GROUPE IGF – Informatique et Gestion France, SAS au capital de 39 636 € · SIRET 330 084 781 00054 · UAI 0755886Z · 10, rue de la Véga, 75012 Paris · 01 48 05 76 69 · www.groupeigf.com
Débouchés et poursuites d'études – BTS PI 2026-2027 (IGF-Q-C1-13) – mise à jour du 23/10/2026. Remplace le guide « Que faire après l'obtention de mon BTS des Professions Immobilières ? » (mise à jour du 24/11/2025).